AccueilRevenir à l'accueilCollection**Paratextes**ItemDédicace des *Jeux Poétiques* dans *Les Œuvres du sieur de Fiefmelin* 

# Dédicace des Jeux Poétiques dans Les Œuvres du sieur de Fiefmelin

Auteur : Mage, André

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

## Informations éditoriales

Titre complet de la pièce*Les Œuvres du sieur de Fiefmelin*Auteur de la pièceMage, André
Date1601
Lieu d'éditionPoitiers
ÉditeurJean de Marnef
LangueFrançais
SourceArsenal 8-BL-8991

## **Analyse**

Type de paratexteDédicace Genre de la pièceRecueil

### Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

## Informations sur la notice

Edition numériqueVéronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle) Contributeurs

- Lochert, Véronique (Responsable du projet)
- Saignol, Côme (Chargé d'édition de corpus numérique)

Mentions légalesFiche: Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

## Citer cette page

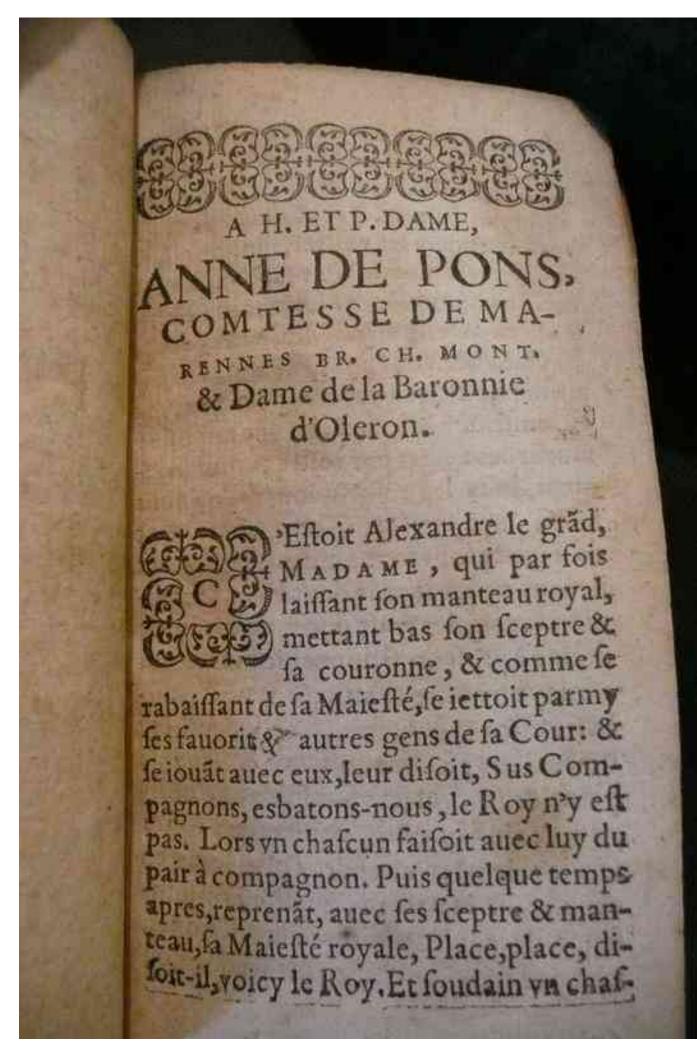
Mage, André Dédicace des *Jeux Poétiques* dans *Les Œuvres du sieur de Fiefmelin*1601.

Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 17/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

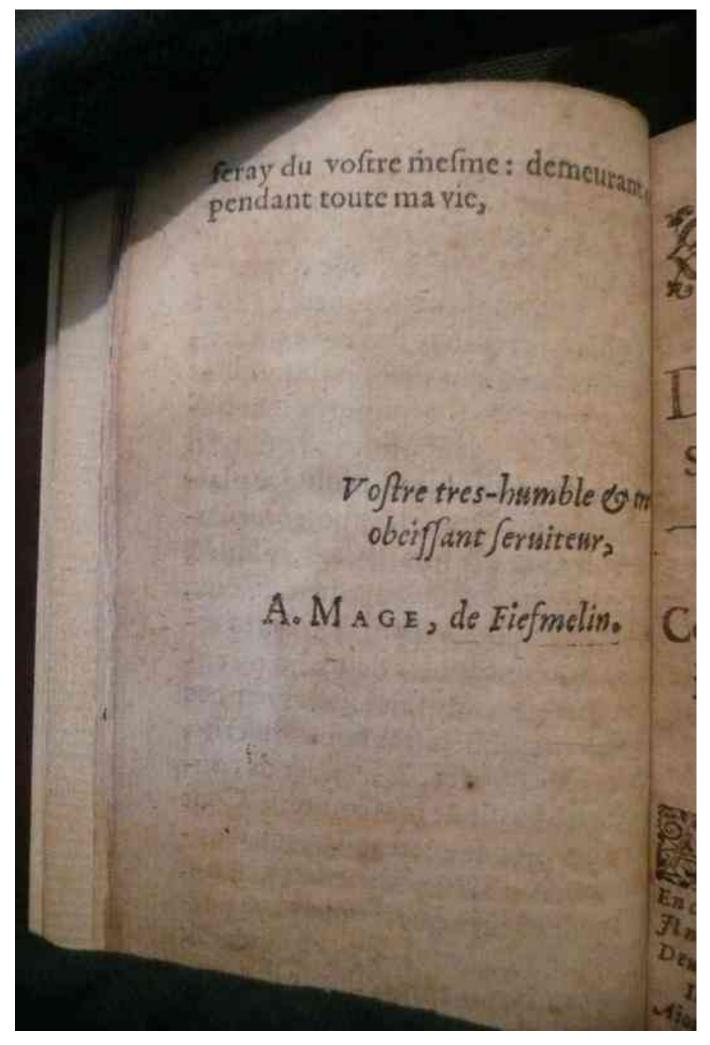
https://eman-archives.org/Spectatrix/items/show/1286

Notice créée par Côme Saignol Notice créée le 02/09/2021 Dernière modification le 03/12/2025



imited des La res de mon pe un, se remettanten son deuoir, Phone met, que fi vou oit & ieruoit come leur fouuerain Se du melme ce gnenr. Si quelque fois, à l'imitation furent iouéz, ce grand Prince, vous en auez faiq que l'action | melme enuers les vostres, continuezes core enuers moy, ie vous supplie, Mad ce leur donna me. En vous iouat, dis-ie, auec ma Mus auoir perdue fouffrez qu'elle se iouë libremet, & all theur, Pencoun du pair auec vous pour l'heure. Ou au rous enverra trement, puis que ces seux poétiques on fir qu'autreto esté inuentez & iouez, les vns en vostre fes & vtiles, pa faueur, les autres par vostre commande ment, lisez-les en vous iouant, ou vou les ieux des m jouëz auec eux(& no d'eux)en les lisan nimutiles, par de nouueau. Et tout ainsi que cy-deuant fentez,ne doit il vous apleu les me demander & comnuyer. Au reit mander, le les vous dedie de mesme & miens eletits, donne à present: si donner ie puis ce qui en estre plus l est nay en vostre champ, & ne peut d'ail te qu'au seul d leurs estre que vostre. Cans l'autheu aclie de droié de ces ieux est vostre officier-& vassal, product mes a peine & ses fruicts vous sont tous obli Madame, pou gez, & ainfique luy, confacrez à vofere ic de ce que feruice. Ie ne m'estendray plus loing es monoye qui v fance de la nature, qualité, ou suffr le acceptilation fance de ces cinq perits ieux poétiques defaut de mo tant par moy inuentez, que traduits,

rain imitez des Latins à mô pouuoir ez heuimitez des Latins a mo poundi ez neures de mon peu de loifir. le diray seuleres de mon peu de loifir. le diray seulemêt, que si vous les daignez voir & ouyr
du mesme œil & oreille, que quand ils
furent iouez, vous leur redonerez l'ame
que l'action premiere en vostre presenque l'action premiere en vostre presence leur donna, & que despuis ils semblét
ce leur donna, & se su ranimerez leur auce leur donna, ce que leur autheur, l'encourageant à mieux : quand il vous en verra receuoir no moindre plaifir qu'autrefois. Que si les choses serieuses & vtiles, par dix fois redites, plaiset, l vo les ieux des muses n'estans du tout ieux, slife ni inutiles, par deux ou trois fois repreeux sentez, ne doiuent point desplaire ou encon nuyer. Au reste, i'ay faict imprimer ces mel miens escrits, pour, estas mieux rescrits, eq en estre plus lisables. Ie n'en rends conl'a te qu'au seul desir de ma Comtesse. C'est het à elle de droict de cotreroller, ou d'approuner mes actions. Il me suffit en fin, Madame, pour ueu que ie vous paye partie de ce que ie vous doy, en espece & monoye qui vous agrée. Par vostre seule acceptilation donques, suppleant au defaut de mon payemet inegal à la debte que vous auez sur moy, je vous satis-



Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Spectatrix/items/show/1286?context=pdf